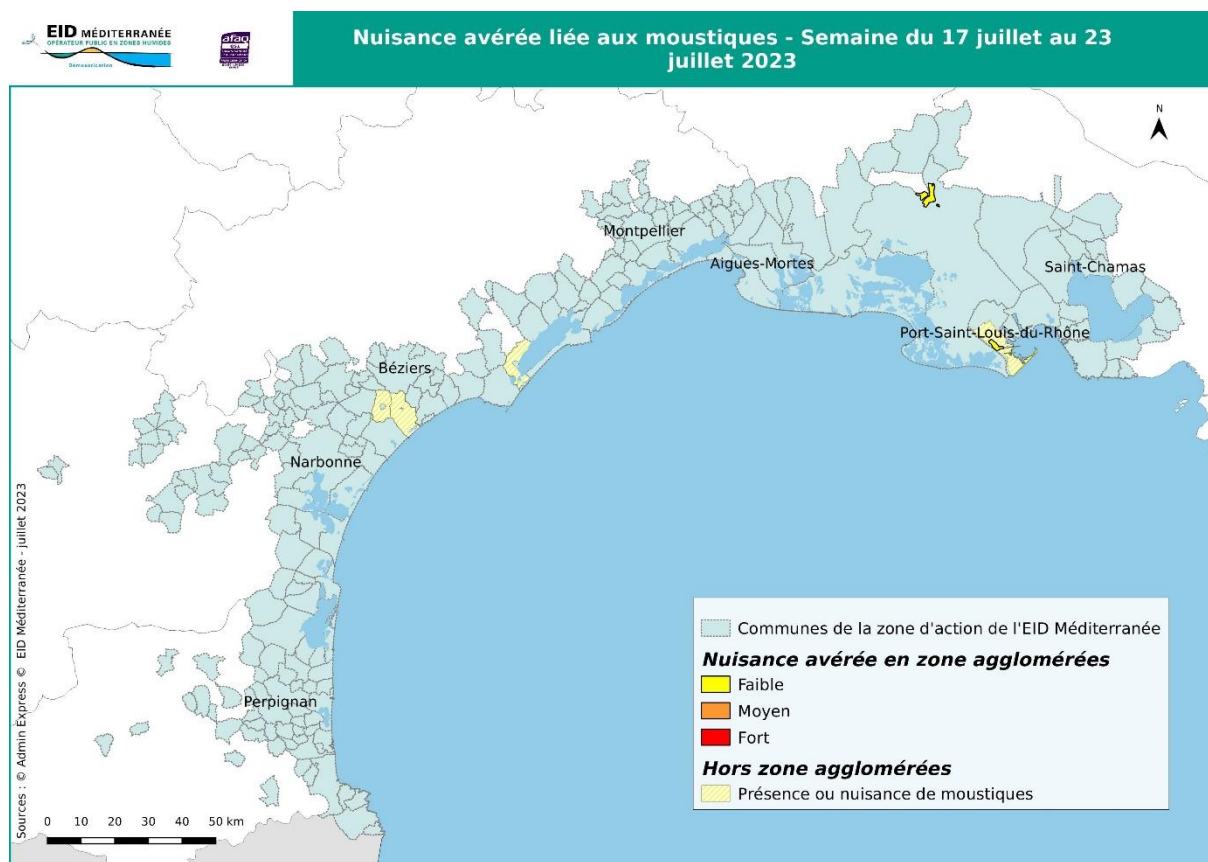


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 17 au 24 juillet 2023



Au cours de la semaine du 17 juillet 2023 :

Le niveau des populations d'*Aedes caspius* (espèce des marais) reste faible autour des zones humides naturelles, dont le niveau d'eau est encore remonté par endroits, sous l'influence des vents marins.

Ce sont les secteurs irrigués qui requièrent le plus grand nombre d'interventions, ce qui est normal pour la saison.

780 hectares ont été traités, toutes zones humides confondues. 2023 reste une année très basse sur le plan quantitatif, avec 11 320 ha traités (contre 17 600 ha, en moyenne des années 2018-2022 à pareille date).

On observe en bordure de certains étangs des essaims denses de Chironomes, diptères qui

s'apparentent en vol aux moustiques mais qui ne piquent pas.

En zones urbanisées, plus de 41 500 gîtes à *Culex pipiens* ont été traités sur le domaine public. Ces traitements sont à ce jour légèrement supérieurs à la moyenne des 5 exercices précédents (39 400).

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) demeure la principale gêne ressentie en zones urbanisées.

À compter du 23 juillet 2023 :

Les zones humides, surtout irriguées, font l'objet d'un Suivi continu.

Pas de nouveaux risques de nuisance liée aux moustiques issus des zones humides à prévoir dans les tout prochains jours.

Attention aux averses, même faibles, qui peuvent mettre en eau des petits récipients propices au développement des larves de moustique-tigre, très actif à cette période de l'année.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Environ 220 hectares de zones humides ont été traités : 96 % par avion, le reste au sol. L'ensemble de ces traitements ont concerné des éclosions d'*Aedes caspius*, issues des petits coups de mer de jeudi 13 et de samedi 15 juillet. Les contrôles d'efficacité ont été généralement satisfaisants, avec quelques émergences partielles dans les zones à très forts couverts végétaux et aux fortes densités. Des irrigations à but cynégétique sont en cours (Roustan, à Port-Saint-Louis, où est intervenu un assec triennal sur l'ensemble de la propriété). Si la nuisance liée aux moustiques issus des zones humides reste faible dans l'ensemble, la présence du moustique-tigre, en zones urbanisées, augmente territorialement, à Salin-de-Giraud et à Port-Saint-Louis, par exemple.

► **Gard** : Près de 80 hectares ont été traités en zones humides irriguées. Aucune nuisance (*Aedes caspius*) n'a été constatée en zones urbanisées. Quelques moustiques ont été observés dans les zones irriguées mais pas au-delà. Les irrigations se poursuivent, à Saint-Gilles, Bellegarde, Beaucaire, qui nécessiteront rapidement des traitements aériens et terrestres. À noter une grande mise en eau de l'étang du Charnier, difficile d'accès à cause de canaux. Des investigations sont en cours.

► **Hérault** : 155 hectares ont été traités, dont 66 % par avion. La nuisance due aux *Aedes caspius* est toujours sensible dans les zones périphériques irriguées, comme, par exemple, dans les communes de Vendres et de Lespignan. À ce jour, les irrigations intensives se poursuivent dans les prairies de fauche proches de l'embouchure de l'Aude. Elles produisent quotidiennement l'éclosion de larves d'*Aedes caspius* sur plusieurs hectares de gîtes larvaires. En zones urbaines, ce sont les moustiques-tigres qui sont à l'origine des nuisances subies.

► **Aude** : Plus de 130 hectares ont été traités au sol. Dans la continuité, le niveau des populations de moustiques *Aedes caspius* adultes étant faible, d'une façon générale, le ressenti de sa nuisance potentielle est également faible. De nouvelles submersions sont survenues en zones humides, de deux origines différentes. Elles sont en cours de prospection et de traitements terrestres. Les irrigations se poursuivent dans les plaines « agri » irriguées de Marseillette et de Coursan et sont complexes à appréhender, car certaines parcelles sont impraticables ou inaccessibles, de sorte que les traitements ne pourront pas être p exhaustifs

ou faits avec le moyen le plus adéquat. Une élévation du niveau des étangs conduit à renforcer la surveillance en zones humides. En secteurs urbanisés, le moustique-tigre est toujours actif.

► **Pyrénées-Orientales** : Plus de 190 hectares ont été traités, dont 97 % par avion, sur les zones humides du pourtour de l'étang de Salses, avec une bonne efficacité. Malgré tout, quelques émergences d'*Aedes caspius* se sont produites, en raison d'une très forte densité initiale de larves : des nuisances résiduelles peuvent se faire sentir, selon les conditions de vent sur le village. La Tramontane, prévue jusqu'à mercredi, va temporiser les déplacements vers les zones urbanisées : ainsi, dans les communes littorales, la nuisance due au moustique-tigre *Aedes albopictus* est en baisse.

